



Micro entreprise et activité salariée

Par **Voudi_old**, le **05/10/2007** à **11:18**

Bonjour,

je vais bientôt intégrer comme cadre et en CDI un nouvel emploi dans un organisme de presse. Outre de la presse, cet organisme produit également de l'édition économique. Or, et à titre personnel j'ai de fréquentes demandes en matière d'édition, mais pas dans le même domaine que ma future activité. J'ai également d'autres projets en édition que je souhaite développer.

De façon à pouvoir facturer mes prestations et vendre mes produits, j'envisage donc de monter une micro-entreprise.

Mais, en premier lieu, ai-je le droit d'avoir 2 activités ?

Et est-ce possible, dans la mesure où je ne ferais pas de concurrence à mon futur employeur, de monter cette micro-entreprise ?

Merci d'avance de vos réponses

Voudi

Par **Jurigaby**, le **05/10/2007** à **14:52**

Oui, il n'y a aucun soucis. Faites donc!

Par **Voudi_old**, le **05/10/2007** à **17:07**

Merci beaucoup pour votre promptitude !
Je vais quand même tout remettre à plat avec mon futur employeur....
Merci encore.
Voudi

Par **Jurigaby**, le **05/10/2007** à **18:10**

Mais tout le plaisir est pour moi!

La promptitude n'étant pas ma seule qualité, je vous prie de le croire !